



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 29 avril 2019, à 19 h 24, à la salle Desjardins située au 6115A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Manon Roy, secrétaire réceptionniste, agissant à titre de secrétaire-trésorière ad hoc de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 24.

124-04-2019 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse, propose d'ajouter le point « Secrétaire-trésorière ad hoc » en le plaçant au point 3 de l'ordre du jour et en décalant de un tous les autres points;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR **Séance extraordinaire du 29 avril 2019**

- 1 **Ouverture de la séance**
- 2 **Adoption de l'ordre du jour**
- 3 **Nomination d'une secrétaire de séance**
- 4 **Plan d'action durant l'absence de la direction générale et secrétaire-trésorière et embauche temporaire d'une directrice générale et secrétaire-trésorière par**

intérim

- 5 **Nomination de M. Bruno Gamache – Directeur général adjoint**
- 6 **Autorisation de signature pour M. Bruno Gamache**
- 7 **Embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) par intérim**
- 8 **Formation de Mme Liliana Moncada**
- 9 **Période de questions**
- 10 **Levée de la séance extraordinaire**

ADOPTÉE

125-04-2019 3. **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse, a demandé à Mme Manon Roy, secrétaire-réceptionniste, d'être secrétaire-trésorière ad hoc de séance pour cette séance extraordinaire et que cette dernière a accepté;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Manon Roy secrétaire-trésorière ad hoc pour la séance extraordinaire du 29 avril 2019.

ADOPTÉE

126-04-2019 4. **PLAN D'ACTION DURANT L'ABSENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue entre la mairesse Mme Thérèse Francoeur, le conseiller M. Jean-François De Plaen et le directeur des travaux publics, afin de nommer M. Bruno Gamache au titre de directeur général adjoint, en plus de son titre existant de directeur des travaux publics, et d'établir un plan d'action suite à l'arrêt de travail pour une durée indéterminée de la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Martine Bernier;

CONSIDÉRANT QUE les priorités suivantes ont été établies :

- Nomination de M. Bruno Gamache au poste de directeur général adjoint;
- Contacter l'institution financière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, afin d'autoriser M. Gamache à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- Demande auprès de Mme Stéphanie Hinse pour l'établissement de la paie des trois (3) prochaines semaines et pour la formation de Mme Liliana Moncada, adjointe administrative-comptabilité durant cet établissement;
- Demande auprès de la compagnie Infotech pour une formation personnalisée à Mme Liliana Moncada sur la paie;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Embaucher le plus rapidement possible une personne au poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) par intérim ET dans l'attente de cette embauche, embaucher temporairement Mme Marie-Andrée Auger à ce poste, au taux horaire de 60 \$ de l'heure et de rembourser le kilométrage qu'elle effectuera pour se déplacer à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'EMBAUCHER temporairement Mme Marie-Andrée Auger au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, au taux horaire de 60 \$ de l'heure et de rembourser le kilométrage qu'elle effectuera pour se déplacer de son domicile à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

127-04-2019 5. NOMINATION DE M. BRUNO GAMACHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT l'absence d'une durée indéterminée de Mme Martine Bernier au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Gamache a accepté d'être nommé au titre de directeur général adjoint, en plus de son titre existant de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : *Prime de remplacement*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Conseil d'appliquer cet article rétroactivement au 29 avril 2019, pour M. Bruno Gamache;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer M. Bruno Gamache au titre de directeur général adjoint, en plus de son titre existant de directeur des travaux publics, et d'appliquer la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : *Prime de remplacement*, rétroactivement au 29 avril 2019 pour le poste suivant :

- M. Bruno Gamache, directeur général adjoint

ADOPTÉE

128-04-2019 6. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR M. BRUNO GAMACHE

CONSIDÉRANT QU'EN l'absence pour une durée indéterminée de Madame Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Bruno Gamache a été nommé au titre de directeur des travaux publics et directeur général adjoint et que pour le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, une deuxième personne, en

plus de la mairesse, doit être nommée pour la signature des chèques et de tout autre document jugé nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics et directeur général adjoint, représentants de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond de Saint-Félix-de-Kingsey:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

QUE le directeur des travaux publics et directeur général adjoint ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant et du directeur des travaux publics et directeur général adjoint;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

ADOPTÉE

129-04-2019 7. EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Bernier est en absente du travail pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit embaucher une personne au titre de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) par intérim;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs conseillers sont prêts à contacter des personnes susceptibles d'occuper ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'enclencher le processus de démarches pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) par intérim.

ADOPTÉE

130-04-2019 8. FORMATION DE MME LILIANA MONCADA

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil : 105-04-2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Liliana Moncada était inscrite à participer à la formation d'Infotech qui se déroulera le 9 mai à Sherbrooke, au coût de 370 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette formation porte sur les nouveautés du logiciel Sygem et est moins adéquate pour Mme Liliana Moncada, qui en est à ses premiers pas avec ce logiciel;

CONSIDÉRANT que la compagnie Infotech accepte d'annuler l'inscription de Mme Liliana Moncada à cette formation et de donner à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey un crédit pour un montant équivalent;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Infotech de donner une formation personnalisée sur la paie à Mme Moncada, dans les locaux de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, le 13 mai 2019 et, si nécessaire, le 17 mai 2019.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à défrayer les frais de déplacement de 50 \$ l'heure, les frais de kilométrage de 0.54 \$ du kilomètre, ainsi que le coût du repas de la personne qui donnera la formation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de la compagnie Infotech, d'annuler l'inscription à la formation du 9 mai, d'émettre un crédit de 370 \$ et d'offrir une formation personnalisée à Mme Liliana Moncada, telle que décrite ci-haut.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

131-04-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
QUE la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Manon Roy,
Secrétaire-trésorière ad hoc

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 6 mai 2019.